

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 4 novembre 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Siège #2 - Jean-Guy Levasseur

Siège #3 - Lise Bernier

Siège #4 - Christina Pinard

Siège #5 - France Jutras

Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents :

Siège #1 - Johane Patenaude

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Jessica Lacerte y assiste également à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

24-11-8237

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

4.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'Octobre 2024

4.1.1 - Adoption du paiement des salaires hebdomadaires

4.2 - Recommandation de paiement N03 des Travaux Rue St-François

4.3 - Recommandation de paiement N01 des Travaux des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson

4.4 - Adhésion de M^{me} Jessica Lacerte à l'Association des Directeurs municipaux du Québec

4.5 - Renouvellement du Bail 9899-86

4.6 - Festivités du Temps des Fêtes

4.7 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec

4.8 - Renouvellement de la participation au SARL 2024-2025

5 - LÉGISLATION

5.1 - Appui au lien interrives à l'Est de Québec

5.2 - Adoption du Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022
Usage conditionnel

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Achat d'un camion autopompe par la Régie incendie des Rivières

7 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Renouvellement du Contrat de déneigement à la Salle des Loisirs

8 - PÉRIODE DES QUESTIONS

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyée par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-11-8238

3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 7 octobre 2024 a été transmis aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Manon Jolin

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier

M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

24-11-8239

4.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'Octobre 2024

CONSIDÉRANT la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du Conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 359 360,33 \$ soient autorisés et payés ;

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes du mois d'Octobre 2024 pour un total de 359 360,33 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

En faveur : 0
Contre : 0

Reporté ultérieurement

24-11-8240

4.1.1 - Adoption du paiement des salaires hebdomadaires

CONSIDÉRANT QUE l'adoption et le paiement liste des comptes du mois d'Octobre 2024 a été reporté à une séance ultérieure, et que les comptes du mois comportent la paie des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes hebdomadaires.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur

M^{me} Lise Bernier

M^{me} Christina Pinard

M^{me} France Jutras

M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8241

4.2 - Recommandation de paiement N03 des Travaux Rue St-François

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat de réfection des infrastructures de la rue Saint-François a été accordé à la compagnie CITÉ ConstructionTM pour un montant de 1 101 208 \$ par le biais d'un appel d'offre public ;

CONSIDÉRANT QUE cet octroi a été entériné par le Conseil en vertu de la Résolution 24-05-8153 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs FNX INNOV, chargée de la surveillance du chantier, a recommandé les paiements N03 pour ces travaux, nous confirmant ainsi leur conformité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras

Appuyée par M^{me} Christina Pinard

Il est résolu,

QUE le paiement N03 de l'entrepreneur pour les travaux exécutés au 11 octobre 2024 soit effectué pour le montant de 22 079,10 \$ du décompte progressif ;

QUE les sommes engagées soient portées au compte pour le financement temporaire du Règlement d'emprunt 277-2024.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur

M^{me} Lise Bernier

M^{me} Christina Pinard

M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8242

4.3 - Recommandation de paiement N01 des Travaux des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat de réfection des infrastructures des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson a été accordé à la compagnie CITÉ ConstructionTM pour un montant de 2 841 125,00 \$ par le biais d'un appel d'offre public ;

CONSIDÉRANT QUE cet octroi a été entériné par le Conseil en vertu de la Résolution 24-05-8152 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs FNX INNOV, chargée de la surveillance du chantier, a recommandé les paiements N01 pour ces travaux, nous confirmant ainsi leur conformité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyée par M^{me} Manon Jolin

Il est résolu,

QUE le paiement N01 de l'entrepreneur pour les travaux exécutés au 11 octobre 2024 soit effectué pour le montant de 328 085,28 \$ du décompte progressif ;

QUE les sommes engagées soient portées au compte pour le financement temporaire du Règlement d'emprunt 276-2024.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8243

4.4 - Adhésion de M^{me} Jessica Lacerte à l'Association des Directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confirmé l'embauche de M^{me} Jessica Lacerte à titre d'Adjointe de direction avec la Résolution no.24-09-8215 ;

CONSIDÉRANT QUE les formations devront être incluses au budget pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement de la cotisation comme membre additionnel d'une même municipalité au montant de 1030 \$, incluant les taxes, à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour M^{me} Jessica Lacerte.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

En faveur : 0

Contre : 0

Reporté ultérieurement

24-11-8244

4.5 - Renouvellement du Bail 9899-86

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation nous a avisé de la non-reconduction et du non-renouvellement du Bail 9899-86 après le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cet espace (Quai) est requis dans la planification de la marina de la Municipalité.

Sur proposition de M^{me} Manon Jolin
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau ;

QUE le Bail 9899-86 soit renouvelé selon les termes, les conditions et les tarifs en vigueur au moment de la nouvelle demande.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8245

4.6 - Festivités du Temps des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite souligner le Congé du Temps des Fêtes des employés.

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Christina Pinard

Il est résolu,

QUE le Conseil accorde un budget de 1 500 \$ à M^{me} Anik Pelchat pour organiser un événement pour les employés ;

QUE M^{me} Anik Pelchat soit également autorisée à acheter des cartes-cadeaux VISA d'une somme de 75 \$ chacune pour tous les employés ;

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8246

4.7 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec

CONSIDÉRANT QUE la demande financière pour l'opération des écocentres dans la MRC incluait l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches ;

CONSIDÉRANT QU'une telle acquisition peut s'avérer problématique au niveau de la gestion, de l'entretien, du partage de l'équipement et de la capacité même de l'équipement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu unanimement,

QUE le Conseil municipal de Beaulac-Garthby est en accord pour modifier la demande financière collective à Recyc-Québec afin de remplacer l'achat, par Disraeli, d'une déchiqueteuse au coût de 45 000 \$ par l'acquisition d'infrastructures supplémentaires au coût équivalent de 45 000 \$, toujours par Disraeli, afin de maintenir au même niveau la demande financière, et incidemment, la subvention.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8247

4.8 - Renouvellement de la participation au SARL 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 2 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE l'OHA estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 à 64 990,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisés, pour un coût annuel total de 6 499,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,15 \$ par habitant.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA ;

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby confirme également sa participation financière pour l'année 2024-2025 à raison de 0,15 \$ par habitant, soit un total de 141,11 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, advenant l'acceptation du projet par la SHQ ;

QUE la Municipalité autorise M. Claude Lebel, Directeur-général et greffier-trésorier, à titre de signataire délégué aux fins de la présente entente.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard

Ont voté contre :

M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

5 - LÉGISLATION

24-11-8248

5.1 - Appui au lien interrives à l'Est de Québec

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 8 mai dernier, une résolution appuyant la Coalition de l'Est dans le but de favoriser la création d'un lien routier interrives à l'Est de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC nous a demandé la collaboration des municipalités dans l'adoption d'une résolution d'appui en ce sens.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par M^{me} Manon Jolin

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve la résolution d'appui concernant le projet de la Coalition de l'Est pour favoriser la création d'un lien routier interrives à l'Est de Québec.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-11-8249

5.2 - Adoption du Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022 Usage conditionnel

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Drolet a donné l'avis de motion relative au Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022 Usage conditionnel lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie électronique du Règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil adopte le Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022 Usage conditionnel ;

QUE le Règlement 280-2024 soit acheminé au ministère des Affaires municipales et publié sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 4

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité, M^{me} Christina Pinard déclare ses intérêts pécuniers et s'abstient de voter

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-11-8250

6.1 - Achat d'un camion autopompe par la Régie incendie des Rivières

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipal du Fonds Régions et Ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Dudswell, Lingwick, Stratford, Weedon ainsi que la Régie incendie des Rivières désirent présenter un projet pour l'achat d'un nouveau camion autopompe plus polyvalent.

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la municipalité s'engage à participer au projet d'achat d'un nouveau camion autopompe polyvalent et à assumer une partie des coûts ;

- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité ;

- Le Conseil nomme la Régie incendie des Rivières organisme responsable du projet.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur

M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

7 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

24-11-8251

7.1 - Renouvellement du Contrat de déneigement à la Salle des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Tardif s'est occupé du déneigement à la Salle des Loisirs dans la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE la Salle des Loisirs doit demeurer accessible en tout temps et que M. Jacques Tardif demeure intéressé par ce mandat.

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

QUE le Conseil accorde le contrat de déneigement à M. Jacques Tardif au montant de 700 \$ pour la saison 2024-2025.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

24-11-8252

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} France Jutras, appuyé par M^{me} Manon Jolin, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras
M^{me} Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Claude Lebel
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.